



Saisie de biens personnels

Par **marie33210**, le **15/06/2013 à 13:11**

bonjourrnje suis séparée du papa de mes enfants depuis 9 mois..il y a plus de 3 ans il a mis aux prud hommes son employeur et il a perdu le proces..il n a jamais voulu réglé la somme de 600 euros qu il lui devait car il y trouvait à cette époque trop d injustice et ensuite n avait pas les moyens de lui régler cette somme vu qu il avait aussi ses propres frais d avocat.apres la separation, nous n avons pas changé sa domiciliation, ni fais le necessaire pour passer devant un juge ou mediateurs car jusqu a present nous nous entendions convenablement..apres plusieurs relance de paiement, des LR que je ne pouvais aller chercher..le 13 juin 2013 je suis rentrée chez moi avec un avis de passage d huissier..serrure changée..je suis allée au cabinet d huissier pour leur expliquer que j etais separée, que la maison et tout ce qu il s y trouvait à l interieur étaient à moi, ils n ont rien voulu savoir étant donné que le papa était toujours domicilié chez moi ils avaient le droit de me prendre mes biens..est ce normal? le papa est chez d entreprise mais n arrive pas à joindre les deux bouts..il propose un echelonnement à raison de 50 euros par mois pour couvrir la somme de 1000 euros environ..l ex employeur est d accord..mais j ai toujours cette epee d amocles au dessus de ma tête car s il se derobe entre temps..tous mes biens s envolent..est ce normal que je paie pour ses dettes? bien cordialement marie

Par **amajuris**, le **15/06/2013 à 13:37**

bjr, rnétiez-vous marié avec le père de vos enfants ?rnil faut impérativement que votre adresse ne soit plus celle du père de vos enfants car pour l'huissier il habite avec vous.rnpour prouver que les biens vous appartiennent, il faut retrouver les factures à votre nom.rnle fait de ne pas aller chercher les lettres recommandées n'empêchent pas de signifier sur le plan juridique que vous avez été destinataires de courriers recommandés car l'expéditeur a la preuve de l'envoi

des recommandés et la preuve que vous n'êtes pas allé les chercher donc ce n'est pas un gage de bonne foi devant un tribunal.rncdt

Par **marie33210**, le **15/06/2013** à **19:24**

je n 'etais pas mariée avec le papa.il a quitté le domicile tout en continuant à m aider pour les charges de ma maison.j ai herité de la maison de ma grand mere.je suis proprietaire chez le notaire.nous avons du racheter la moitié a mon oncle..mais il y avait tous les meubles de ma grand mere a l interieur donc cela est ma propriété..mais il nous enterre ses deux enfants et moi ds ces dettes..si je comprends bien je suis dedans avec lui?rncdt

Par **marie33210**, le **15/06/2013** à **19:42**

merci beaucoup de m avoir répondu si rapidement...